



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

28^{ème} édition du Challenge MDS des Bénévoles Session 2017/2018

Article 1 :

La ligue de Football d'Occitanie et ses Districts, organisent chaque saison, avec le soutien du Groupe MDS (Mutuelle des Sportifs), le Challenge des bénévoles de clubs de football.

Article 2 :

Dans chaque District, un jury désignera les dirigeants bénévoles récompensés après étude des dossiers de candidature retournés par les clubs.

Article 3 :

Aucune limite d'âge ou ancienneté dans un club n'a été fixée. Sont exclus du Challenge les bénévoles élus aux comités directeurs de la Ligue et des Districts.

Article 4 :

MDS parraine le Challenge et offre une dotation financière pour chaque club des bénévoles retenus.

Article 5 :

Avec la participation de MDS, de la Fédération Française de Football, de la Ligue d'Occitanie et des Districts, tous les bénévoles nominés seront invités au stade de France à Paris à l'occasion des finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France 2018, le 8 mai 2018.

Article 6 :

Les dirigeants nominés devront attendre un délai de 3 ans avant de pouvoir concourir à nouveau.

Article 7 :

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Ligue d'Occitanie.